

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE
L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET
FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 28 octobre à 18h30mn ont été convoqués en date du 20 octobre en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, M. Benoît SITTER secrétaire,
Mme Isabelle COTE, MM. Claude BUESSLER, Bernard EGLY, Jean-Claude WETZEL, Etienne WALZER, André BINDLER.

Excusés :

Mme Germaine VILMIN, M. Christophe GRUND.

Membres consultatifs présents

Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Membres consultatifs excusés

Monsieur Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux

M. Michel VILLING, DDT

Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin

Monsieur Daniel WOHLHUTER, Directeur de Forestiers d'Alsace Chambre d'Agriculture.

M. Michel SENDEL, Géomètre Cabinet BILHAUT

Mme Fabienne ORLANDI, Conseillère Départementale.

ORDRE DU JOUR :

1. Offre estimation Forestière Emprise Association Foncière.

Monsieur Franck DUDT, Président ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue.

Il remercie l'ensemble des personnes qui se sont déplacées pour cette réunion.

1 – OFFRE ESTIMATION FORESTIERE EMPRISE ASSOCIATION FONCIERE

M. le Président présente la proposition de service de SYLVATICA par M. Eric FRERING gestionnaire forestier professionnel de MITTELBERGHEIM - M. Didier PAILLERAU expert forestier professionnel - DB Bois M. Denis BURG Entrepreneur de travaux forestiers

Les emprises sont repérées en temps réel sur le terrain conformément au bornage en place. Une délimitation des arbres à exploiter est réalisée à l'aide d'outils de terrain de type GPS-GNSS.

- Géolocalisation des limites de l'emprise inventaire pied à pied des arbres
Forfait de 2 200 €
- Calcul des valeurs de bois sur pied, premier bilan financier prévisionnel :
Forfait de 600 €
- Option : cartographie et estimation des arbres situés hors des emprises cadastrées. Ventilation par parcelle cadastrale ou compte de propriétaire :
56 €/h par opérateur.

M. le Président précise qu'en cas d'accord sur cette proposition, un gain de temps et de précision nous seront apportés. Les journées de marquage n'auront plus lieu d'être organisées.

Après discussion, l'assemblée délibère et

- décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cette proposition
- autorise M. le Président à signer tout document y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

LE PRESIDENT,

FRANCK DUDT